

**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**

822

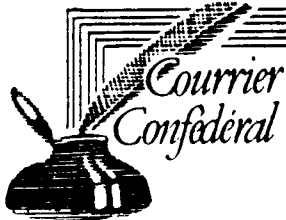
20 MAI 1988

travail

COURRIER CONFEDERAL



UNE DECLARATION D'H. KRASUCKI, Secrétaire Général de la C.G.T.....	2 - 3
DROITS ET LIBERTES LIBERTES AMNISTIE ?	4 - 5
EMPLOYES - LIAISONS TONIFIER NOTRE ACTIVITE : C'EST POSSIBLE ET NECESSAIRE.....	6 - 7
INFO - COMMUNICATION Elections chez les journalistes : AIDER AU SUCCES DU SNJ/CGT.....	7 - 8 - 9
DROITS ET LIBERTES Stage de formation des défenseurs devant les conseils de prud'hommes.....	10
ORGANISATION 2ème tour des élections aux caisses de prévoyance et de retraite du personnel des organismes de mutualité.....	11 - 12 - 13
PAIX / DESARMEMENT UNE CAMPAGNE CGT POUR "REDUCTION DES CREDITS MILITAIRES".....	14 - 15 16 - 17
COMITE D'ENTREPRISE / R.C.E. Toujours la loi du fric ! L'agro-alimentaire fait main basse sur le titre-restaurant.....	18 - 19
R.C.E. - Sommaire N° 36.....	19



UNE DECLARATION D'Henri KRASUCKI
Secrétaire Général de la C.G.T.

L'actualité place sur le devant de la scène les échéances électorales. Celle qui vient de se produire et celle qui vient d'être décidée.

Elle met aussi en avant une combativité grandissante des salariés pour leurs revendications.

*
* *
*

Pour ce qui est du premier point la C.G.T. s'est exprimée de la façon qu'elle a estimée nécessaire avant le premier tour de l'élection présidentielle pour fournir aux travailleurs un certain nombre d'éléments de réflexion à partir d'un constat honnête et vrai soulignant leur responsabilité personnelle au moment de voter.

Elle a agi de même avant le deuxième tour -en fonction des caractéristiques de celui-ci.

Il fallait à ce moment faire barrage à la droite et à l'extrême droite, on l'a fait.

Le même sens de ses responsabilités, le même souci de vérité et de son caractère d'organisation syndicale animeront sa conduite dans la perspective des nouvelles échéances.

*
* *
*

Simultanément, l'autre aspect de la situation présente occupe naturellement toute son attention de centrale syndicale.

C'est que tous les problèmes demeurent et le monde du travail doit les affronter les yeux grands ouverts.

Les salariés ne peuvent compter que sur eux-mêmes, sur leur action résolue pour défendre leurs intérêts et influencer sur le cours des choses.

Il n'y a pas d'homme providentiel. De plus, les orientations principales et les alliances envisagées sont connues et s'expriment largement.

Nous ne contemplons pas un "paysage", politique ou autre : il faut être des acteurs efficaces et, par là, peser.

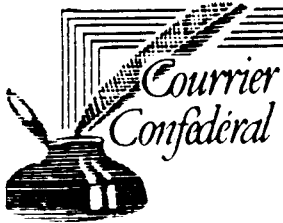
L'action revendicative de masse est un élément constitutif de la démocratie non moins important que le vote que nous ne sous-estimons pourtant pas.

Actuellement un certain nombre de conflits importants se déroulent et durent : SNECMA, MICHELIN, Mines de GARDANNE, gaz de LACQ et bien d'autres.

Ils doivent trouver une solution positive tout de suite. La C.G.T. les soutient et ils méritent l'appui de l'opinion publique.

Un ensemble de questions urgentes sont à l'ordre du jour.

Les libertés syndicales. Il y a eu des licenciements, des condamnations, des sanctions concernant des syndicalistes pour action syndicale. Il faut annuler tout cela et réintégrer les intéressés. Il faut réparer les injustices, les 10 de RENAULT et beaucoup d'autres. Se faire respecter.



Les salaires qui font l'objet des conflits mentionnés, le SMIC, les retraites.

L'emploi : industrie, service public, les services en général.

Et puis cet énorme problème de **la précarité**. Il contient tout : c'est l'instabilité, les petits boulots, les petits contrats, l'insécurité de l'existence et du lendemain : qu'est-ce qu'on va devenir ? Que va devenir la jeunesse ? Que vont devenir nos enfants ? Que va-t-il rester de la sécurité sociale ? Et que va devenir le pays ?

Cette "Europe" qu'on nous présente comme un mirage, c'est au contraire la mise en concurrence des gens entre 12 pays. Avant tout les salariés du secteur public et du secteur privé. Mais aussi d'autres catégories. Avec comme résultat prévisible une dérèglementation générale. Les gens sont mal informés. Il faut le savoir. Le crier. Et réagir.

Il n'y a pas de temps à perdre. Rien ne saurait différer les mouvements revendicatifs nécessaires.

La C.G.T. en fournit une bonne occasion par son initiative nationale interprofessionnelle le 26 mai prochain.

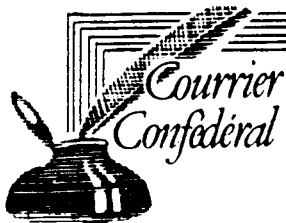
Que les revendications concrètes soient élaborées avec les salariés et les modalités de l'action démocratiquement décidées dans les entreprises, les départements, les branches -assemblées, arrêts de travail, grèves, rassemblements, manifestations.

L'expérience et les dures réalités doivent servir. Rien ne remplace l'action des travailleurs.

Et quand elle est assez puissante il faut bien que le patronat et quiconque dirige le pays en tienne compte.

Et pour le faire avec le plus d'ampleur et d'efficacité **renforcez la C.G.T. c'est une sécurité.**

Montreuil, le 16 mai 1988



DROITS ET LIBERTES

LIBERTES AMNISTIE ?

Beaucoup plus que cela !

- Faire reculer la répression
- Réparer l'injustice.

Traditionnellement, l'ouverture d'un nouveau septennat se manifeste par une loi d'amnistie.

Le mot est ambigu : il évoque la clémence. Mais l'occasion est bonne car elle donne une tribune à une exigence : rétablir les droits de ceux qui ont été licenciés, condamnés, sanctionnés.

Nous ne réclamons pas la clémence mais des actes de justice, avec ou sans loi, pour réparer les conséquences de la répression anti-syndicale au cours des années passées.

Serait-il équitable de prononcer l'oubli pour les contraventions de la circulation et les délits mineurs, et d'oublier volontairement tous ceux, militants et travailleurs, que la vindicte patronale, publique, comme privée, a sanctionnés et chassés de leur travail ?

Ils ne sont pas délinquants même si l'on a prétendu les traduire devant les tribunaux. C'est l'usage même au droit syndical et du droit de grève qu'on a tenté de mettre en accusation, provocations et machinations à l'appui.

L'action a permis d'importants succès : Renault Billancourt, Ducellier, RVI et plus récemment encore, le 10 mai, la relaxe générale des 19 de Toulon (15 travailleurs immigrés de l'entreprise BARBERET et quatre dirigeants syndicaux de l'Union Départementale et de la Fédération Agro-Alimentaire).

La Cour de Cassation a confirmé la réintégration définitive d'Alain CLAUD à DUNLOP Montluçon.

Il y en a bien d'autres moins connus.

Nous sommes donc en position offensive.

Certes nous n'attendons aucun miracle d'une éventuelle loi d'amnistie. Ce sont les circonstances qu'elle crée qui doivent être saisies pour exprimer et revendiquer réparation pour ceux qui ont subi la répression.

Ceci devrait se traduire par les objectifs suivants :

- L'amnistie pleine et entière pour les condamnations qui visent l'exercice du droit syndical et de grève ainsi que le droit de manifestation. Annulation des sanctions prononcées par les employeurs publics et privés parallèlement aux poursuites engagées, réintégration des licenciés.
- Annulation des sanctions et réintégrations des licenciés suite aux décisions de relaxe prononcées par la justice.
- Arrêt des poursuites en cours contre les militants et les salariés.



DROITS ET LIBERTES (suite)

- Annulation de toutes les sanctions disciplinaires y compris les licenciements, réintégration totale dans leurs droits (à leur poste de travail, dans leur classification, leur ancienneté etc ...).
- Réintégration des délégués licenciés avec ou sans autorisation administrative.
- Réintégration de ceux qui ont subi un licenciement discriminatoire quel que soit le motif invoqué : par exemple les 81 de la Seyne.
- Plus largement encore, abrogation des lois, décisions ministérielles ou administratives, dispositions conventionnelles ou règlements intérieurs d'entreprise qui limitent le droit syndical et le droit de grève. Entre autres, abrogation de l'amendement Lemassoure contre les fonctionnaires.

On peut dans chaque Fédération, Union Départementale ou Locale, Syndicat d'entreprise établir la liste de ceux qui entrent dans ces cas au cours des sept années passées et relancer autour d'eux une mobilisation.

Notamment les manifestations et les actions du 26 mai devraient faire apparaître fortement cette exigence.

Des actions concrètes et persévérantes.

Comme dit plus haut, ce n'est pas tant de la loi d'amnistie elle-même que l'on doit beaucoup attendre, c'est de l'occasion qu'elle donne de créer un mouvement d'opinion en même temps qu'une mobilisation parmi les travailleurs.

Le nouveau Gouvernement et le Parlement ne sont pas prêts spontanément à aller dans ce sens. L'action seule peut créer les conditions de fait. Tout ce qui sera voté de positif sera bon à prendre mais devra être, à coup sûr, amplifié et dépassé par l'intervention syndicale, tant a été grande la répression.

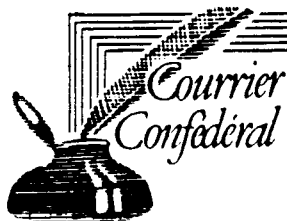
On peut donc dès maintenant créer ces conditions et ce mouvement par l'action syndicale autour de tous nos sanctionnés, licenciés, poursuivis etc... On peut obtenir des résultats immédiats et on pourra - il faudra - aller plus loin que les dispositifs officiels.

Donc, dès maintenant, exiger des employeurs, des administrations, des chambres patronales, des pouvoirs publics, les décisions concrètes autour des cas que nous défendrons :

- Organiser délégations, interventions, lettres ouvertes, communiqués de presse autour de tous les cas connus, en rappelant les circonstances de la répression qu'ils ont subies.
- Prévoir de faire figurer en bonne place ces militants dans les manifestations du 26 mai.
- Prévoir avec les syndicats et les entreprises concernés, les concertations nécessaires pour toutes les initiatives successives au cours de la période (démarches, pétitions, publication de dossiers, éventuellement recours judiciaires (par exemple quand il y a eu relaxe etc...)).

Le 26 mai sera une occasion de grande dimension, mais d'autres initiatives seront nécessaires.

-IMPORTANT : Informer la Confédération (secteur Droits et Libertés) des initiatives prises, des noms des Camarades concernés, des moyens envisagés.



EMPLOYES-LIAISONS

TONIFIER NOTRE ACTIVITE : C'EST POSSIBLE ET NECESSAIRE !

Les divers résultats aux élections professionnelles chez les employés, bien qu'ils soient difficiles à isoler, montrent l'élargissement de l'audience de la C.G.T. au sein de cette catégorie du salariat.

C'est un élément de confiance, qui vient confirmer les résultats des prud'hommes, que nous devons exploiter au maximum.

L'attention que les employés témoignent aux propos et à l'action de la C.G.T. nous autorise à être plus audacieux et conquérants.

Réfléchissant à la manière de faire, au cours de la réunion de son dernier collectif, **Employés-liaison** a dégagé trois objectifs :

1 - ETRE PLUS CONCRETS POUR LE RENFORCEMENT DE LA C.G.T.

Le vote ne suffit pas en lui-même. Il a même un côté aléatoire s'il n'est pas consolidé par la mise en place d'une organisation C.G.T. structurée et active.

Justement parce que le vote C.G.T. n'est pas un vote de complaisance, il appelle un prolongement de l'action syndicale. Il en est d'ailleurs la première expression. Mais la mutation vote-adhésion C.G.T. ne peut se faire spontanément.

Cela nécessite un travail soigné et confiant.

Nous proposons d'établir des ciblage précis par entreprises, bureaux, services, en fonction des résultats électoraux. On organisera des points d'animation dans les restaurants, dans les halls d'entreprises de façon régulière. On y proposera d'adhérer à la C.G.T., de lire sa presse, d'exprimer aspirations et revendications.

2 - CREER DES SECTIONS SYNDICALES "EMPLOYES"

Nous avons besoin de passer à la vitesse supérieure. D'abord parce que avec des forces nouvelles nous le pouvons. Ensuite, parce que c'est la condition du développement d'un réel travail syndical.

C'est avec la section syndicale que dans l'entreprise nous animerons une activité collant aux réalités du terrain en capacité de rassembler sur des objectifs revendicatifs clairs.

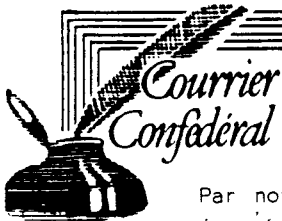
Nous proposons, en vue de concentrer sur les mêmes lieux les efforts des fédérations et des U.D. / U.L., des rencontres bi-partites afin de définir ensemble les cibles.

Ces rencontres s'effectueront sous la responsabilité d'**Employés-liaison**. Elles concerneront prioritairement les branches et départements où il y a les plus forts taux d'employés.

Toutes les U.D. ayant plus de 100 000 employés et les fédérations : métallurgie, chimie, commerce, agro-alimentaire, secteurs financiers, organismes sociaux.

3 - INTENSIFIER L'ACTION REVENDICATIVE

Là aussi, la vie nous montre que nous pouvons être confiants. Les employés s'engagent eux aussi dans l'action revendicative. C'est le cas dans les grands magasins parisiens, au C.I.C., Crédit du Nord, à la S.N.E.C.M.A....



Employés-Liaisons (suite)

Par notre présence, nos propositions, nous pouvons dans les bureaux et services, donner à la journée du **26 MAI** une allure tonique et revendicative de bon niveau.

Nous proposons d'insister sur les salaires (cf. tract paru dans le C. Confédéral n° 818), l'emploi, les conditions de vie au travail.

*
* *

EXPRESSION ECRITE

La maquette d'un tract 4 pages : "**La lettre d'Employés-liaison**" sera envoyée aux organisations. Le premier exemplaire arrivera dans la première quinzaine de mai. Chaque fédération ou U.D. pourra insérer une page sur les problèmes locaux ou de branches.

DIFFUSER LA BROCHURE

Partout où elle est diffusée, elle est créditée d'outil efficace. Il serait donc préjudiciable de ne pas la diffuser plus largement.

EDUCATION SYNDICALE

Stage confédéral employés du 9 au 15 OCTOBRE 1988 (F.S.G. de niveau moyen exigé).

Un emploi du temps pour un stage de base spécialisé de 3 jours est à votre disposition.



INFO-COMMUNICATION

ELECTIONS CHEZ LES JOURNALISTES

AIDER AU SUCCES DU S. N. J. / C. G. T.

Les élections pour désigner les représentants à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels s'achèveront le 15 juin prochain au terme d'un vote par correspondance.

A un moment où le pluralisme est de moins en moins respecté, où la main-mise sur l'information, mainte fois dénoncée par la C.G.T. s'accroît de plus belle, où de nombreux patrons de presse refusent d'appliquer les quelques améliorations obtenues dans la convention collective, il est important que le S.N.J./C.G.T. figure en bonne place à l'issue de ce scrutin.

L'aide des organisations et militants C.G.T. de "l'interpro" (U.D., U.L., régions) sera la bienvenue, notamment pour populariser partout où se trouvent des journalistes, le matériel électoral du S.N.J./C.G.T. que nous reproduisons ci-après.

Nous vous demandons également de prendre contact avec les organisations locales et départementales du S.N.J./C.G.T. pour vous procurer la liste des candidats et voir avec elles dans le concret, quelle aide matérielle et "politique" la plus appropriée apporter, pour une bonne campagne électorale C.G.T.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rapprocher du S.N.J./C.G.T., 50 rue Edouard Pailleron - 75019 PARIS. Tel : 42.09.23.00.

UN RÉFLEXE SYNDICAL

**15 JUIN
1988**

**ELECTION
DES REPRESENTANTS
DES JOURNALISTES
A LA
COMMISSION
DE LA
CARTE
PROFESSIONNELLE**

LA CARTE : UNE CINQUANTENAIRE A RAJEUNIR

La carte d'identité des journalistes professionnels a eu 50 ans en 1986. Depuis sa création, la profession a profondément évolué, et la loi n'est plus adaptée aux réalités de notre métier. Nous pensons qu'il est urgent d'obtenir sa révision, afin que les textes prennent en compte les nouvelles formes de communication, et que plus aucun journaliste ne soit exclu de son champ d'application, quel que soit le support pour lequel il travaille.

FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX PLUS QUE JAMAIS : LE SYNDICAT

CONTRE L'INDIVIDUALISATION DES SALAIRES

Le fossé entre le salaire de quelques «stars» et celui de la masse des «soutiers» ne fait que s'accroître. Bien avant le blocage des salaires et la désindexation de juillet 1982, le patronat de la presse avait porté un coup aux garanties collectives par l'individualisation des salaires et la précarisation de l'emploi. On a assisté à la régression des revenus du plus grand nombre. L'INSEE l'a révélé : le pouvoir d'achat des journalistes a encore baissé en 1987 ! Ne soyez plus obligés de courir la pige pour assurer vos fins de mois ; avec le SNJ-CGT, défendez votre pouvoir d'achat en exigeant une réelle revalorisation des salaires pour tous.

POUR UNE GRILLE UNIQUE DE QUALIFICATION

Avec les concentrations, la création de groupes multi-médias et le développement de l'audiovisuel, nous sommes appelés à passer de plus en plus fréquemment d'une forme de presse à l'autre. Dans ces conditions, comment le patronat peut-il encore justifier l'existence de 18 grilles de salaires disparates ? Voter SNJ-CGT, c'est, aussi, faire avancer l'idée d'une grille unique pour les 22 000 journalistes de France.

POUR LE DEPLAFONNEMENT DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 30 %

Le plafond de l'abattement fiscal de 30 % pour frais professionnels est fixé à 50 000 F depuis 1974. Les journalistes qui gagnent 13 000 F par mois subissent maintenant les effets de ce plafonnement. Avec le SNJ-CGT, exigez l'abandon d'un tel plafond. La notion de frais professionnels est un acquis majeur de la profession.

DEFENDRE LES PLUS EXPLOITES

Ils se comptent par centaines, les pigistes au revenu aléatoire, auxquels on refuse d'appliquer encore leurs droits sociaux que nous avons fait inscrire dans l'avenant à la Convention collective ; les confrères à l'emploi précaire qui espèrent, angoissés, le renouvellement éventuel de leur «contrat à durée déterminée» ; les chômeurs «en fin de droits» dont la carte professionnelle ne sera pas renouvelée ; les jeunes journalistes, diplômés des écoles après des années d'études, qui ne percevront que le salaire minimum du «stagiaire après le 13ème mois». Le meilleur moyen de défendre leurs intérêts, c'est

EN VOTANT ET EN FAISANT VOTER SNJ-CGT

**VOTEZ
POUR LA
LISTE
SNJ-CGT**

**AYEZ LE
REFLEXE
SYNDICAL
POUR DEFENDRE
ET FAIRE
ABOUTIR
NOS
RENDICATIONS**

**SYNDICAT
NATIONAL DES
JOURNALISTES**

CGT



CRÉDIBILITÉ, PLURALISME, SOLIDARITÉ

RECONQUÉRIR NOTRE CREDIBILITE

La méfiance du public envers notre profession s'est encore aggravée. Un récent sondage vient de le montrer : seulement 26 % des Français (contre 43 % en 1975) estiment que «les journalistes sont indépendants». Et ils sont 63 % à penser le contraire ! (La Croix, fin 1987)

Ces chiffres nous interpellent, et le Syndicat National des Journalistes CGT avait déjà «tiré la sonnette d'alarme» dans son «adresse à la profession» pour le scrutin de juin 1985 :

«Le public est trop souvent confronté à une information appauvrie et uniformisée, mise en scène par certains journalistes «vedettarisés» qui, à l'occasion, n'hésitent pas à pratiquer «le bidonnage», qui privilégient le commentaire individuel et subjectif au détriment de l'analyse et de l'investigation».

«La crise de l'information politique, sociale et économique, provoque une crise de confiance du public».

Et nous proposons alors :

«Les journalistes doivent réfléchir sur ce constat. Ils doivent lutter pour défendre, développer et reconquérir l'information, s'il le faut en affirmant leur dignité professionnelle.

«Il s'agit de l'avenir même du métier de journaliste et des entreprises de presse. Si notre profession ne se donne pas les moyens d'arrêter la tendance actuelle, il est à craindre qu'on ne laisse le champ libre à des entreprises médiatiques soumises au seul critère commercial, d'où l'information en tant que telle aura disparu au profit du spectacle, du sensationnel ou du ludique.»

Si vous considérez que ce combat est aussi le vôtre, vous le manifesterez

EN VOTANT ET EN FAISANT VOTER SNJ-CGT

UN EXEMPLE DE PLURALISME

Nous présentons à vos suffrages une liste de journalistes actifs dans la profession, au service de tous dans l'action syndicale, où nos consœurs occupent une large place.

Exerçant leur métier dans les entreprises de presse les plus diverses, venus d'horizons variés, ils sont l'exemple du pluralisme que nous voulons voir instaurer dans l'information.

LA SOLIDARITE AU-DELA DES MOTS

De toutes parts, et cela redouble dans la dernière période, des confrères sont menacés dans leur emploi, par les patrons de presse, ou dans l'exercice normal de leur profession par la police ou la justice. Danièle Jeammet, que la direction de FR3 s'acharne à vouloir licencier en raison de son combat syndical ;

Edwy Plenel, Pierre Feuilly, poursuivis par Pasqua et Chirac,

Voilà quelques-uns de nos candidats.

Notre pensée va aussi vers Jean-Paul Kauffmann, et nous n'avons rien négligé pour obtenir sa libération.

Tous peuvent être assurés de notre soutien parce que la CGT se veut «partout et pour tous».

La solidarité, cela ne s'exprime pas seulement par de la compassion, des messages, des résolutions, mais également

EN VOTANT ET EN FAISANT VOTER SNJ-CGT

PRETS POUR L'HORIZON 93

Après Hachette et Hersant, Maxwell, Murdoch, Bertelsmann, Berlusconi, Goldsmith et d'autres sont devenus les «Deus ex machina» de l'information, de la communication.

A longueur de colonnes s'étaient les rachats, les prises de participation, les regroupements ou fusions de telle chaîne de TV, de tel journal. Il ne se passe plus un jour sans que la loi du fric ne s'exhibe, triomphante.

La presse française est devenue le champ de bataille de tous ces «Citizen Kane» qui se partagent l'hexagone dans un nouveau Yalta de l'information et de la communication.

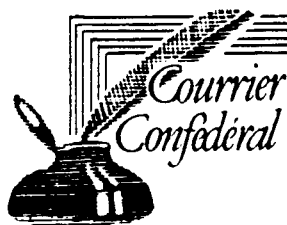
Peu importe le contenu du journal, la qualité de l'information, les règles déontologiques ou éthiques, c'est avant tout le support de la publicité qui compte, toujours le fric.

Il reste aux technocrates de Bruxelles de prendre leur part de ces grandes manœuvres en préparant, en secret, les textes mettant en œuvre, pour la presse, le marché unique européen du 1er janvier 1993.

Défendre nos acquis et la délivrance de la carte professionnelle à l'horizon 93, on peut le faire

EN VOTANT ET EN FAISANT VOTER SNJ-CGT





DROITS ET LIBERTES

STAGE DE FORMATION DES DEFENSEURS DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES INSTITUT DU TRAVAIL DE SCEAUX 5 au 19 juin 1988

REGIME PRATIQUE DU STAGE

Régime des congés de formation économique, sociale et syndicale (ex-congé d'éducation ouvrière).

STRASBOURG prend en charge : les frais de voyage (SNCF 2ème classe, moins 20 %) ; les frais de séjour et les frais pédagogiques. Une bourse forfaitaire est en outre versée aux stagiaires qui justifient d'une perte de salaire.

A QUI EST-IL RESERVE ?

Aux camarades des Unions syndicales, U.L. et U.D. ayant une formation syndicale de base et une formation ou une expérience dans les questions de droit du travail.

Ces camarades doivent avoir une responsabilité de défenseurs, de tenue de permanences dans le domaine prud'homal.

CONTENU DE LA SESSION

THEMES ETUDIES :

- Notre conception de la défense syndicales et juridique ;
- la compétence prud'homale (interférence de la réforme du règlement judiciaire) ;
- les voies d'exécution ;
- la procédure prud'homale.
- la cause réelle et sérieuse du licenciement ;
- la charge de la preuve en droit du travail ;
- la modification du contrat de travail ;
- l'article L 122-12 du Code du Travail ;
- le pouvoir disciplinaire ;

Lecture, travaux pratiques, documentation portant sur ces thèmes.

BULLETIN D'INSCRIPTION

LA REGION, L'U.D. _____ propose la candidature du (de la) camarade :

NOM _____ PRENOM _____ SEXE _____ AGE _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

RESPONSABILITES SYNDICALES

RESPONSABILITE AU SEIN DU SECTEUR DROITS ET LIBERTES DE L'U.D. ou L'U.L. (1)

TIENT DES PERMANENCES JURIDIQUES : OUI NON (2) PLAIDE DEVANT LES PRUD'HOMMES : OUI NON
ou LA COUR D'APPEL : OUI NON

FORMATION SYNDICALE GENERALE : NIVEAU _____ ANNEE _____

FORMATION SPECIFIQUE (juridique, prud'homale) : STAGE ORGANISE PAR _____

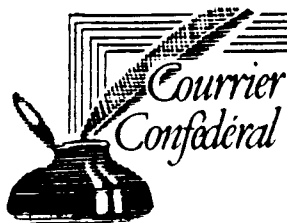
LIEU _____ DUREE _____

(1) A préciser. Noter que ce stage n'est pas réservé aux conseillers prud'hommes et n'est pas sous le régime PRUDIS

(2) rayer les mentions inutiles.

Cachet de l'U.D. ou de la région

Candidature à renvoyer au Secteur L.D.A.J. de toute urgence.



ORGANISATION

Du 9 au 26 MAI :
2ème TOUR DES ELECTIONS AUX CAISSES DE PREVOYANCE
ET DE RETRAITE DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE MUTUALITE
352 000 SALARIES CONCERNES

Cette caisse de prévoyance et de retraites concerne des entreprises relevant majoritairement de 4 Fédérations :

- SANTE ACTION SOCIALE,
- ORGANISMES SOCIAUX,
- FERC,
- ORGANISMES FINANCIERS.

Elle regroupe 352.000 cotisants et pensionnés.

Un 1er tour a eu lieu le 9 MARS dernier, mais le quorum n'ayant pas été atteint, un 2ème tour va avoir lieu du 9 au 26 MAI.

Le vote se fera par correspondance, sous double enveloppes (tout le dépouillement est centralisé à PARIS).

Les salariés pourront voter après le 9 MAI, date où le matériel devrait être envoyé par la Caisse.

Les listes CGT par section de vote (regroupements de départements) sont complètes.

Pour faciliter l'intervention des U.D. et U.L. dans le parrainage des entreprises que les Fédérations concernées ont d'ores et déjà engagé (35 départements ciblés par la Fédération des Organismes Sociaux), nous communiquons ci-dessous les Etablissements de vos départements où localités concernés par le vote ainsi qu'un modèle de tract paru dans le "EN DIRECT UNION SYNDICALE SANTE" N° 41.

POUR LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE

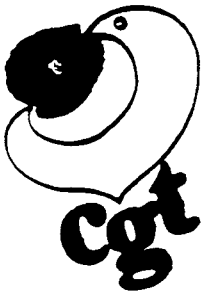
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - les Etablissements sanitaires privés : CROIX ROUGE FRANCAISE, CENTRES MEDICAUX MUTUALISTES (MGEN,etc), CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER, ASSOCIATION MARIE LANNELOUVE, CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE. | <ul style="list-style-type: none"> - Le Secteur de l'Action sociale : L'APASH, LES PAPILLONS BLANCS, LES CLUBS DE PREVENTION, L'ADAPEI, SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE. |
|---|--|

POUR LES ORGANISMES SOCIAUX

- La MGPTT (Mutuelle générale de PTT)
- La MNEF (Mutuelle nationale des Etudiants de France)
- La MNH (Mutuelle nationale des Hospitaliers)
- La MGP (Mutuelle générale de la Police)
- La FNMPFAE
- La MGEN (Mutuelle générale de l'Education nationale)

POUR LA FERC

Principalement les Maisons de Jeunes et de la Culture.



ELECTIONS A LA C.P.M.

UN MOMENT IMPORTANT POUR VOTRE AVENIR

Vous allez être appelés à voter pour élire vos délégués à l'Assemblée Générale de la C.P.M. Cette Assemblée Générale se réunit une fois par an, ses délégués sont élus pour 6 ans, c'est dire l'importance du choix.

QU'EST-CE QUE LA C.P.M. ?

C'est la Caisse de Retraite et de Prévoyance à laquelle est adhérente votre employeur.

Pour la retraite, vous participez par une cotisation prélevée sur votre salaire, et votre employeur verse une contribution. Pour la prévoyance, c'est à dire le paiement de votre salaire en cas de maladie, en complément des indemnités journalières Sécurité Sociale, et paiement d'un capital-décès, votre employeur, seul, verse une cotisation.

Les différentes sommes versées pour votre retraite complémentaire ou pour la prévoyance, représentent ce qui est communément appelé votre salaire différé.

C'est de votre argent qu'il s'agit. Il y va de votre intérêt d'élire des représentants au courant de vos problèmes, qui vous informent, vous défendent, luttent avec vous.

VOTER C.G.T. POUR :

*** la démocratisation de votre caisse. La CGT réclame la juste représentativité de chacun. Vous êtes 352 000 cotisants et retraités, ils sont 10 000 patrons. Il n'est plus possible de se partager les sièges à 50 % !!**

*** la diminution des cotisations salariales. La part prise sur les salaires est toujours en augmentation. Ca diminue le Pouvoir d'Achat des actifs, et les pensions des retraités n'augmentent pas en fonction de la hausse du coût de la vie. Les patrons peuvent payer plus ! A condition parallèlement d'augmenter le**

nombre d'emplois. C'est possible, en consacrant l'argent à la production et pas aux placements étrangers !

*** Une meilleure prise en charge des besoins immédiats par une meilleure utilisation des fonds.** Les actifs ainsi que les retraités ne demandent pas que des investissements dans des opérations de prestige soient faites. Les places trop peu nombreuses ne permettent pas de satisfaire un grand nombre de demandes. Ce dont ils ont besoin, ce sont des prêts à des taux préférentiels, des aides diverses, des structures multiples diversifiées pour répondre à leurs souhaits en matière de vacances, loisirs, activités culturelles.

*** Le maintien du régime de retraite par répartition**

- seul garant de l'évolution des retraites,
- vraie solidarité entre actifs et retraités,
- régime où les patrons participent.

*** Retour à la couverture des handicapés**

Ces personnes sont encore plus exploitées que d'autres, car il y a une utilisation de leur handicap pour un rendement plus élevé. Les employeurs qui font du profit sur le travail effectué par ces handicapés, doivent financer leur couverture sociale en payant des cotisations sociales comme pour n'importe quel autre salarié.

En votant CGT,

**vous donnerez plus de poids
à vos revendications**

**Vous élirez des femmes et des hommes
qui lutteront à vos côtés, pour gagner.**

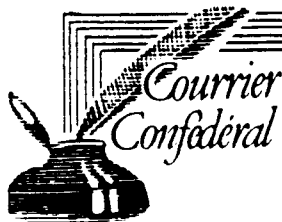
J'ADHERE A LA C.G.T.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom : Etablissement :

Adresse :

.....
A remettre à un militant connu de vous ou à retourner à Fédération Santé
et Action Sociale CGT - Case 538 93515 Montreuil Cédex



PAIX / DESARMEMENT

UNE CAMPAGNE C.G.T. POUR "REDUCTION DES CREDITS MILITAIRES"

Telle est la décision prise par le Bureau Confédéral dont l'appel vous est communiqué ci-joint, ainsi que "l'OUTIL" principal qui va servir durant cette campagne :

LA DEMARCHE PETITION destinée au Président de la République, chef des armées

La première et très importante indication que nous voulons souligner, est que cette campagne :

- * Doit être lancée DE SUITE, SANS ATTENDRE. Et sera poursuivie jusqu'à la fin de l'année ;
- * Doit être considérée certes, comme une activité "de plus", mais qui s'intégrera tout au long des luttes sociales dont elle n'est pas séparée.

C'EST UNE CAMPAGNE C.G.T.

destinée à faire exprimer et agir les salariés sur un problème qui constitue un des plus grands enjeux du combat de classe d'aujourd'hui.

POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Parce que le coût du surarmement gonfle le budget militaire dans des proportions qui deviennent insupportables, intolérables, pour des millions de gens qui les DESAPPROUVENT.

Tous les sondages les plus officiels le démontrent. Les luttes des étudiants, et les réactions de luttes de salariés en témoignent.

IL FAUT DONC AGIR

- * C'est au détriment des besoins sociaux que sont amplifiées les dépenses de surarmement.

Et l'objectif à court terme est d'accroître ces crédits militaires de
PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIARDS QUE L'ON ENVISAGE DE PRELEVER SUR LA SECURITE SOCIALE

- * La militarisation de l'économie qui s'accélère, se réalise au détriment du développement industriel du pays et de l'emploi.

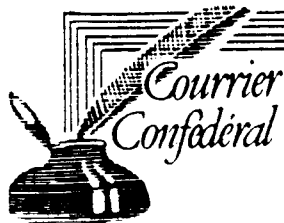
LES DEPENSES DE SURARMEMENT CONSTITUENT DONC UN GACHIS FINANCIER AU MEME TITRE QUE BIEN D'AUTRES.

De plus, ce SURARMEMENT entrave le processus de désarmement déjà bien engagé, et qui va connaître des développements très bientôt, avec la rencontre de Moscou entre Gorbatchev et Reagan, et la 3ème Session Spéciale de l'ONU sur le désarmement, où la C.G.T. sera représentée par une délégation avec Bernard Lacombe, secrétaire confédéral.

Ce surarmement nucléaire et chimique n'assure en rien la SECURITE du pays.

La C.G.T. doit amplifier son action et entraîner la masse des salariés dans l'action plus générale des forces de paix.

DES MILLIARDS POUR LA VIE, PAS POUR LA MORT



COMMENT MENER CETTE CAMPAGNE ?

Oui, il s'agit bien d'une activité "de plus".
Mais qui est au coeur des enjeux de classe de la lutte contre la crise et ses conséquences.
On ne saurait omettre un des éléments au risque d'affaiblir les autres.

LA PREMIERE MANIERE, c'est donc d'INTEGRER cette campagne dans l'action syndicale.

- * Un rappel qui a son importance : c'est plusieurs dizaines de milliers de signatures pour exiger l'arrêt des essais qui ont été recueillies lors de la manifestation de mars 87 sur la Sécu.

L'ENGAGER DE SUITE :

- C'est à dire la lancer vers les syndicats, tous les syndicats. Elle sera présente tout au long des luttes sociales.
- Populariser l'appel du Bureau Confédéral (ci-joint).
- Les Fédérations sont invitées à exprimer au verso de l'Appel confédéral les motivations de leurs professions pour exiger la réduction des crédits militaires.
- Des syndicats d'entreprises devront également exprimer leurs motivations particulières. Exemple : dans les industries de fabrication d'armements.

UN SUIVI DE LA CAMPAGNE :

- Ce sont les U.D. qui devront suivre et centraliser les signatures.
- Cela demande un **pointage** et des **bilans** réguliers.
- Les pétitions seront acheminées vers la Confédération.

MAIS : - Prévoir un usage départemental des **Bilans** pour le faire connaître par exemple aux Comités départementaux et Locaux du Mouvement de la Paix.
- Une prévision d'usage vers les députés et sénateurs au moment de la discussion budgétaire en fin d'année.

UNE CAMPAGNE "PERMANENTE" et SUIVIE

JUIN : 3ème SESSION SPECIALE DE L'ONU SUR LE DESARMEMENT (NEW-YORK)
METTRE LA "FRANCE OFFICIELLE" SOUS "SURVEILLANCE" DES FORCES DE PAIX

Ce sera un très grand événement international, très différent quant à sa portée de la 2ème Session du même genre qui eut lieu en 1982.

Depuis, le processus de désarmement est en cours. Les forces de paix sont encore plus fortes. Les partisans du surarmement sont sur la défensive.

Les autorités françaises ne doivent pas aller à New-York dans la "clandestinité" et le flou.
Parler du désarmement, c'est bien. Le faire, c'est mieux.
Jusqu'alors, la France a toujours voté contre les résolutions qui engageaient le désarmement nucléaire.

ON NE DOIT PAS LES LAISSER FAIRE : **LA C.G.T. SERA A NEW-YORK**

Bernard Lacombe, secrétaire de la C.G.T., y sera, mandaté par la Fédération Syndicale Mondiale, invitée officielle à cette session, et qui s'y exprimera. D'autres dirigeants C.G.T. y seront. Mais cela devra être l'affaire de tous.

Nous devons nous adresser au Président de la République et à son gouvernement pour lui dire : **"Nous on veut que la France oeuvre au désarmement nucléaire et passe aux actes. Et à l'ONU nous y serons !"**

**REDUIRE LES CREDITS MILITAIRES,
C'EST UN ACTE DE PAIX !**

Des milliards pour la vie : OUI !

Des milliards pour la mort : NON !

L'humanité a pris conscience de l'effroyable danger que les armes nucléaires et chimiques font courir à la planète.

Aujourd'hui, le monde entier, et la France, ont besoin du désarmement, de la détente pour œuvrer à de vastes coopérations économiques qui assureront le développement de tous.

***C'est cela la vraie sécurité,
c'est possible et c'est en marche.***

Les dirigeants de France « parlent » du désarmement; mais leurs actes sont de procéder à un surarmement nucléaire et chimique sans précédent.

Ils préparent la fabrication de nouvelles et terrifiantes armes d'**agression**.

Sous prétexte de la « menace soviétique », ils entravent le désarmement.

La loi de programmation militaire prévoit d'engouffrer 100 milliards de francs par an pour ces armes nouvelles.

C'est donc le budget militaire annuel qui va encore s'amplifier.

Ceux qui ont voté cette loi de surarmement refusent les crédits dont ont besoin la santé, l'école, le logement, etc., ainsi que la recherche technologique civile en vue du développement industriel de la France.

Il en découle des dizaines de milliers de suppressions d'emplois dans ces services et dans les industries qui en dépendent.

Quant aux industries d'armement, véritables « marchands de canons », dont les profits grimpent en flèche, elles pratiquent depuis des années les suppressions d'emplois.

Même l'armement dit « classique », encore actuellement utile au pays, il est de plus en plus fabriqué à l'étranger, provoquant le chômage, y compris la suppression d'arsenaux d'Etat.

Il faut réduire les crédits militaires

- La France ne doit pas fabriquer ces armes nouvelles, et pour cela, cesser les essais à Mururoa.
- ° C'est dans les industries françaises et les arsenaux d'Etat que doit être fabriqué l'armement classique, utile à notre défense, jusqu'au désarmement général et contrôlé.
- Les économies réalisées sur les crédits militaires doivent aller aux budgets sociaux : école, logements, santé, à la recherche, à la coopération économique internationale.

Des dizaines de milliers d'emplois peuvent être ainsi créés

SALARIÉS, avec la C.G.T., revendiquez la réduction des crédits militaires.

Votre action renforcera celle de toutes les forces de paix. '



Des milliards pour la vie, pas pour la mort

Monsieur le Président
de la République

Nous condamnons le
surarmement nucléaire et
chimique de la France.

Cela entrave le processus en
cours de désarmement
négocié.

La loi de programmation
militaire qui consacre 100
milliards par an au
surarmement sacrifie les
besoins économiques et
sociaux du pays.

C'est pourquoi nous
soutenons la revendication de
la C.G.T. exigeant :

**LA RÉDUCTION
DES CRÉDITS MILITAIRES**

Un budget militaire réduit suffit
actuellement à la défense du
pays. Cela implique l'arrêt
des essais nucléaires
français.

Les économies réalisées
doivent être consacrées à
l'emploi, à la recherche, la
santé, le logement, l'école,
l'environnement, à la
coopération avec le tiers
monde.

Avec notre considération.

NOMS

Signatures



COMITE D'ENTREPRISE / R.C.E.

TOUJOURS LA LOI DU FRIC !

L'AGRO-ALIMENTAIRE FAIT MAIN BASSE SUR LE TITRE-RESTAURANT

*
*
*

En instituant le "titre-restaurant", le législateur a voulu répondre aux besoins des salariés de reconstitution nutritive de leur force de travail lorsque les situations de travail de l'entreprise limitaient les conditions normales d'une restauration sur le site. Dans le prolongement préventif de la santé, il a également fixé les critères minima (avec leur système de contrôle) d'hygiène alimentaire et d'exigence nutritive à respecter pour l'agrément des consommations.

Jouant sur la faiblesse du niveau de valeur du "titre-restaurant" face à la cherté de la vie entraînant ainsi les salariés vers une restauration de moindre qualité, les multinationales de l'agro-alimentaire ont fait pression pour drainer cette clientèle vers de nouvelles formes prestataires de moindre qualité dans le seul but de rentabiliser de nouveaux créneaux financiers. Au mépris de la santé bien comprise des salariés, le Ministre de l'Economie vient de provoquer un véritable coup de force législatif pour favoriser le redéploiement capitaliste de l'agro-alimentaire.

Ensemble du problème qui a nécessité la protestation de la C.G.T. sous la signature de J. MAREST, Secrétaire Confédérale dont les militants prendront connaissance ci-dessous du contenu :

"Monsieur le Ministre,

Par arrêté signé le 28 mars 1988, publié au J.O. du 6 avril 1988, vous avez modifié l'arrêté du 22 décembre 1967 qui dans son Article 2 définissait les prestations alimentaires pouvant être payées par "Titre-Restaurant".

Nous ne pouvons que nous élever contre cette décision arbitraire et antidémocratique.

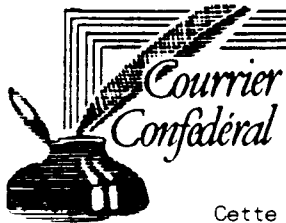
L'Article 15 du décret du 22.12.67 a institué une Commission des Titres-restaurant. Cette commission a entre autres pour rôle "d'étudier et de transmettre à l'Administration les propositions éventuelles de modifications qui pourraient être apportées à cette réglementation".

Il était donc bien du ressort de la Commission de faire des propositions en cette matière. Or il apparaît que c'est à la suite d'un avis du Conseil National de la Consommation que l'arrêté en cause a été pris en dehors de tout avis de la Commission.

Vous ne pouvez ignorer qu'un arrêté que vous avez vous-même signé le 28 janvier 1988 fixait la composition de la Commission qui avait été mise en cause suite à une décision du Conseil d'Etat. Il était donc tout à fait possible de la réunir, pour qu'elle puisse donner valablement son avis, d'autant plus qu'elle regroupe toutes les composantes intéressées au titre-restaurant: organisations syndicales, employeurs, restaurateurs et assimilés, sociétés émettrices.

Il s'agit en fait d'un véritable coup de force pour donner satisfaction aux restaurations rapides et aux grands monopoles de l'agro-alimentaire qui mènent depuis déjà longtemps la bataille pour que le titre-restaurant soit détourné de son objet.

Remplacer dans le texte la notion en paiement par titre-restaurant d'un repas "comportant au moins un plat chaud cuisiné" par les termes de préparation immédiatement consommable permettant une alimentation diversifiée, laisse la porte ouverte à n'importe quel détournement de la raison d'être du titre-restaurant. Celui-ci doit permettre aux salariés de se restaurer dans des conditions de nutrition satisfaisantes, c'est-à-dire répondant aux exigences de la promotion de la santé des salariés.

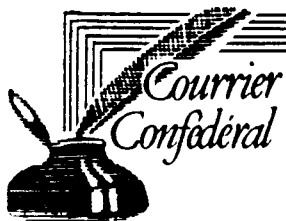


Comité d'Entreprise/R.C.E. (suite)

Cette notion excluait entre autres le paiement par titre-restaurant de denrée du type "sandwich" alors que l'application de votre dernier arrêté le permettrait.

Aussi, nous exigeons l'abrogation immédiate de cet arrêté et nous saisissons la Commission pour qu'elle joue son rôle ..."

(Montreuil, le 22 avril 1988)



RCE

cg

REVUE
DES COMITES
D'ENTREPRISE
& EQUIVALENTS

n° 36

DANS L'ACTUALITE

- LES GARANTIES COLLECTIVES EN ECLAT (notamment à propos du conseil d'entreprise)
- LES CE ET LES REGIONS
- OU VA LE "1 %" LOGEMENT ?
- CONTRE L'EUROPE DU CAPITAL, INTENSIFIER LE COMBAT.

Egalement au sommaire :

- Quand un Comité d'établissement contrecarre la stratégie patronale ;
- Touche pas à mon C.E. !
- 9 JUIN : journée de réflexion " R.C.E.".

Correspondance : micro-informatique et bibliothèque, les livres et les revues, courrier juridique.

PRIX DU N° : 39 F. - Abonnement 1 an (4 N°) : 110 F. - 2 ans (8 N°) : 210 F. Pour vous abonner à la "Revue des Comités d'Entreprise et équivalents", il suffit d'adresser un virement postal (ou mandat de versement) à "LA VIE OUVRIERE" - 33 rue Bourret - 75019 PARIS - C.C.P. 8319-17 P. ou chèque bancaire.